

RE DU DAHOMEY
-
RE LA REPUBLIQUE
-
CHANCELLERIE
RE NATIONAL
-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ANNEE 1964 - N° 64 - 98 /PR.CH.

Décret portant nomination, à titre
posthume dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution
de la République du Dahomey;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre
National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26
Juillet 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du
Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National;

Sur la proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense et après
avis conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé, à titre posthume, dans l'Ordre National
du Dahomey au Grade de CHEVALIER -

Rang du 28 Octobre 1963

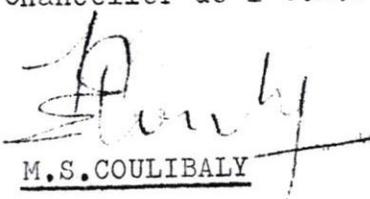
ANANI Bernard,

Caporal des Forces Armées Dahoméennes
tué en service commandé.

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey -

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1964

Président de la République
Grand Chancelier de l'O.N.D.


M.S.COULIBALY


S.M.APITHY

Ampliations :